

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 27.03.2017	Heure 10h56	Numéro 17.325	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe UDC		
Titre : Gouvernance HNE		
Contenu : La presse neuchâteloise a relaté diverses informations concernant la direction de HNE. Nous apprenons que quatre personnes ont ainsi été nommées pour la gestion courante de l'institution, ceci sous la présidence de M^{me} Pauline de Vos Bolay, ce Conseil est aussi appelé à apporter son concours pour la mise en œuvre de l'initiative acceptée en votation populaire. Pourquoi maintenir un groupe de personnes en place avec la présidente actuelle du Conseil d'administration jusqu'au 31 août 2018, sachant que toutes ces personnes avaient démissionné en bloc car elles ne pouvaient s'identifier à la volonté exprimée par le peuple neuchâtelois ? Maintenir des compétences oui et ceci personne ne le conteste. Pourquoi maintenir en fonction M^{me} Pauline de Vos Bolay à la direction du Conseil d'administration ? Ne faudrait-il pas nommer une personne externe afin d'apporter du calme et de la sérénité ? Le Conseil d'État peut-il également nous informer au sujet des coûts de fonctionnement de ce Conseil d'administration <i>bis</i> de HNE ?		
Réponse écrite demandée : ☐ Oui ☒ Non		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Stephan Moser		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Pierre Hainard		